



Bilan

Plan d'actions à destination des personnes en situation de handicap

2008

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées énonce les droits des personnes en situation de handicap.

Parmi ceux-ci figurent en particulier l'accessibilité à la voirie et aux bâtiments, l'accès aux transports, à l'emploi, à l'école... L'action municipale avait anticipé ces préoccupations dès 2003 en construisant un partenariat riche avec les associations. Depuis il existe un plan d'actions pluriannuel en direction des personnes en situation de handicap.

Un groupe de travail a été créé et s'est réuni à plusieurs reprises. C'est un lieu de réflexion commune qui permet aux associations de s'exprimer et de faire remonter les besoins.

Dans un premier temps, à la demande des associations, des actions ponctuelles ont été réalisées.

L'analyse réglementaire portant sur les bâtiments a été effectuée et des travaux de mise en accessibilité ont effectivement démarrés. L'hôtel de ville a été totalement rendu accessible et pour autres exemples, on peut citer la réfection progressive des trottoirs, l'installation d'emplacements réservés, l'adjonction de systèmes sonores lors de la mise aux normes des feux tricolores...

Par ailleurs La loi du 11 février 2005 vient en outre apporter plusieurs réformes majeures à l'organisation de ce qui s'appelle désormais la compensation du handicap. Parmi les plus notables figurent la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et la création de Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

LES ACTIONS ENGAGEES PAR LA VILLE DE PAMIERS

1 – information : la ville de Pamiers souhaite sensibiliser la population aux différents handicaps pour favoriser l'intégration et la parité citoyenne, ouvrir les parutions communales et le site internet à des articles concernant le handicap et à assurer la diffusion d'informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes en situation de handicap ;

2 – Transport : la ville de Pamiers souhaite promouvoir l'accessibilité des transports existants sur la ville comme la navette urbaine.

Transport individuel : l'ensemble du plan de places réservées a été révisé en concertation avec les représentants des associations. Une signalisation et une politique de sensibilisation accrue au respect a été mise en place (la répression des contrevenants a été un axe fort de cette politique de stationnement).

Déplacements dans la ville : les aménagements en cours et à venir tiendront compte des spécificités liées au handicap afin d'assurer la libre circulation des citoyens.

3 - Accessibilité des lieux publics

La ville souhaite mettre en œuvre dans la mesure du possible, les adaptations nécessaires dans les bâtiments anciens.

Les trottoirs : lors des aménagements de voirie, le calcul de la largeur des trottoirs prend en compte dans la mesure du possible les nécessités des personnes à mobilité réduite ainsi que la réalisation de passages « bateaux » et veille au respect du non-encombrement des trottoirs.

Les passages piétons : il conviendra de réfléchir à l'installation d'un système de bandes rugueuses pour les malvoyants sur les trottoirs au niveau des passages piétons. L'installation d'un système sonore sur les feux tricolores a déjà été mise en place.

W.C publics : la ville de Pamiers a réalisé les travaux nécessaires à l'adaptation de sanitaires Square Jean Moulin, place de Milliane. L'effort doit se poursuivre et voir l'installation d'autres lieux afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder dans les meilleures conditions à des lieux de toilettes publiques en centre-ville.

4 – Logement

La ville de Pamiers a effectué le recensement des logements accessibles et adaptés dans le parc privé et le parc public. Elle souhaite davantage sensibiliser les bailleurs sociaux dans la réservation de logement à destination des personnes en situation de handicap et souhaite sensibiliser les promoteurs aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.

5 – Vie sociale

Au même titre que ses actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, la ville de Pamiers, par le biais de son CCAS, souhaite porter ses efforts sur l'amélioration de vie à domicile des personnes en situation de handicap.

La ville de Pamiers, par le biais du service économique, a démarré une démarche de sensibilisation des commerçants afin qu'ils aménagent l'accès à leurs magasins pour favoriser la vie sociale des personnes en situation de handicap. Cette priorité est inscrite dans l'OMPCA de 2007 et de 2008 avec des aides en leur faveur.

Enfin elle soutient les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de handicap (locaux, subventions...).

I) LE POINT SUR LES GROUPES SCOLAIRES

4 groupes scolaires soit un total de 8 établissements. En accord avec les partenaires, la priorité pour les groupes scolaires reste de rendre accessible le rez-de-chaussée.

□ **Bâtiments Accessibles :**

- Ecole maternelle des Canonges
- Ecole primaire des Canonges.
- Ecole maternelle des Carmes
- Ecole primaire des Carmes

- Ecole des Condamines maternelle correspond aux normes d'accessibilité (sauf 1 classe au premier étage).
 - **Des travaux ont été réalisés pendant l'été 2005 afin d'améliorer l'accès.**

- Ecole de Cazalé : assez de classes en rez-de-chaussée. Problème du RASED et une classe en étage.
 - **WC adaptés**
 - **Rampes d'accès installées**

- Ecole de Ste Claire
 - **Des travaux d'aménagement ont été réalisés pour rendre accessible les abords. Des travaux sont en cours pour l'installation de la restauration.**

□ **Les Priorités en matière de travaux :**

▪ **ECOLE DE LESTANG**

2007/2008 : les niveaux des cours ont été réalisés. La réhabilitation de l'ensemble des cours et trottoirs a permis la suppression des ressauts, des marches.

- 1^{er} étage non accessible.
- Sanitaires non adaptés ;
 - Ce site a été proposé dans le diagnostic à effectuer par Accesmétrie.
 - **Diagnostic par Accesmétrie effectué en septembre 2008.**

▪ **ECOLE SAINTE CLAIRE**

- Les W.C ne sont pas adaptés.
- Une classe en étage.

ACCUEIL DES ENFANTS

La scolarisation des enfants fonctionne sur le système de la sectorisation et actuellement prévaut le principe d'accueil dans l'établissement le plus adapté à la situation de l'enfant.

- Prioritairement sur l'école de son secteur sauf cas particulier (IMAE/MAE/CLIS...) mais l'enfant est en inscription fictive sur l'école de secteur qu'il peut réintégrer à tout moment.

PROTOCOLE D'ACCUEIL

le modèle de protocole d'accueil individualisé municipal (PAIM) approuvé par le conseil municipal du 29 septembre 2006 (et utilisé à ce jour pour l'accueil des enfants allergiques à la cantine) s'adresse très généralement à tous les "enfants atteints de troubles de la santé" accueillis sur le temps péri et extra-scolaire et peut donc si besoin est, être utilisé pour l'accueil d'un élève à mobilité réduite, en complément au protocole mis en place sur le temps scolaire (PAI) avec l'équipe éducative, les parents et le médecin scolaire. Les adultes ne sont pas concernés par ce dispositif.

II) Le point sur les établissements publics

SITE : Ecole de Musique

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Rendre le bâtiment accessible cheminement accès sanitaire étage		Bâtiment rendu accessible en rez de chaussée lors des élections
Rédiger protocole accueil	Affaires culturelles	
ce bâtiment ne semble pas être appelé à rester école de musique. Un projet de pôle d'enseignement artistique est en phase d'étude sur l'ancien hôpital bâtiment B.		Cependant, cet immeuble abritant actuellement l'école de musique n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap, un protocole d'accueil serait nécessaire dans le cas où la commune conserverait le bâtiment pour d'autres affectations sans engager de travaux 2008 : projet d'installer l'école de musique sur l'ancien hôpital

SITE : Hôtel de Ville

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Améliorer accessibilité horizontale du bâtiment	technique	2006 : mise en accessibilité de l'étage par l'installation d'un ascenseur et réfection des entrées au rez de chaussée 09/2008 : démarrage par Accèsmétrie d'un diagnostic sur ce bâtiment
Améliorer accessibilité du CCAS	technique	2006 : installation de rampes d'accès
Rédiger protocole d'accueil	Direction Générale	R.I
Réaliser wc adapté	technique	W.C ADAPTE NON REALISE

SITE : Maison des Jeunes et de la Culture

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Réflexion de fond sur le devenir de cet immeuble	Tous services concernés	Immeuble non conforme aux normes de sécurité pour son utilisation actuelle, il est urgent de mener une réflexion sur son devenir ou son utilisation.
		2006 : travaux effectués de mise en conformité aux normes de sécurité 2008 : audit sur le devenir de ce lieu 2009 : travaux de mise en conformité

SITE : Office de Tourisme

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Supprimer ressauts accès par parc	Technique	
Pose d'une signalétique accès personnes en situation de handicap	Technique	
Rédiger un protocole d'accueil	Office du Tourisme	
Poser deux mains courantes dans escalier béton	Technique	
Créer sanitaires H/F handicapé	Technique	
Adapter hauteur comptoir	Office du tourisme Technique	

SITE : Salle du Jeu du Mail

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Traiter les sols extérieurs	Technique	TRAVAUX REALISES EN 2006
Officialiser 5 places stationnement handicapés proches entrée	Technique Police Municipale	MATERIALISATION DE DEUX PLACES A L'EXTERIEUR
Rédiger protocole d'accueil	Service culturel	R.I
Adapter hauteur comptoir hall	Service culturel Technique	
W.C	Service technique	pas de W.C adapté

SITE : Salle Espalioux

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Reprendre revêtement cheminement extérieur	Technique	
Rendre les nez de marches plus visibles Ajouter mains courantes dans escalier	Technique	Salle accessible par ascenseur
Créer wc adapté H/F	Service culturel Technique	
Rédiger protocole d'accueil	Service culturel	

SITE : Salle des Capelles

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Pose d'une main courante rue du Collège	Technique	
Rédiger protocole d'accueil	Service culturel	

SITE : Locaux associatifs 77 rue Gabriel Péri

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Rédiger protocole d'accueil	Service culturel	
DEMENAGEMENT DES ASSOCIATIONS SUR LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC		2007 : ce bâtiment n'est plus utilisé par le public. Les associations ont déménagé et se sont installées à la maison de services au public.

SITE : Complexe sportif Balussou (37510 m2)

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Traiter les sols afin d'améliorer le cheminement entre le parking et les gradins / spectateurs	Service des Sports Technique	Sols à traiter une partie effectuée (entrée jusqu'aux tribunes) en 2008 l'autre partie sera effectuée en 2009
Rédiger protocole d'accueil spectateurs handicapés	Service des Sports	R.I
PROGRAMMATON DE TRAVAUX		W.C ADAPTES (travaux réalisés en 2006)
installation de WC public adapté	Service des sports	W.C ADAPTES (revoir les seuils pour accès wc dames) Vu avec le service des sports 05/2009
parking Neptunia	services des sports	places réservées (manque matérialisation peinture)

SITE : Salle de la Rijole (1908 m2)

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Améliorer qualité des sols entre place de stationnement et entrée de l'établissement	Service des Sports Technique	
Officialiser place de stationnement	Service des Sports Police Municipale	EMPLACEMENT MATERIALISE (revoir peinture au sol) Vu avec le service des sports 05/2009
Rédiger protocole d'accueil spectateurs handicapés	Service des Sports	R.I
Sanitaire handicapé	service des Sports	W.C adapté

SITE : Gymnase Céréza (456 m2)

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Traiter les sols de façon à améliorer le cheminement entre parking handicapés et entrée du bâtiment	Technique	2008 : réflexion sur un projet de création d'une nouvelle salle de gymnastique Projet de salle pour 2011 (stade balussou)
Améliorer la visibilité des nez de marches	Technique	
Officialiser place de stationnement	Service des sports Technique Police municipale	EMPLACEMENT MATERIALISE
Rédiger protocole d'accueil	Service des sports	R.I

SITE : Salle des sports Bayle / Dojo 2000 m2)

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Traiter les sols afin d'améliorer le cheminement entre parking et entrée bâtiment	Technique Service des Sports	revêtement état moyen 2009 : voir les Services Techniques pour revoir l'ensemble des abords
Rédiger protocole d'accueil	Service des Sports	R.I

Officialiser place de stationnement sur parking	Service des Sports Technique	PAS DE PLACE MATERIALISEE
Créer sanitaires handicapés H/F	Service des Sports Technique	

SITE : Gymnase Rambaud (850 m2)

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
VOIR PROPOSITION MJC		2007/2008 : réflexion sur le devenir de site. Réflexion commune avec la MJC
Rédiger protocole d'accueil	Service des Sports	R.I

SITE : Tennis Club (1694 m2)

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Traiter les sols de façon à améliorer le cheminement entre le parking handicapés et l'entrée du bâtiment	Service des Sports Technique	OK
Officialiser deux places de stationnement	Service des Sports Police Municipale	
Rédiger protocole d'accueil	Service des Sports	R.I
Créer deux sanitaires handicapés	Service des Sports Technique	Délibération du conseil municipal en date du 11 mai 2006 pour projet de transformation des vestiaires et des sanitaires. Coût des travaux 25050 € HT avec un financement par le centre National pour le Développement du sport (CNDS) de 50 %. Travaux effectués en 2008
Adapter les vestiaires / douches handicapés	Service des Sports Technique	TRAVAUX TERMINES EN 2008

SITE : Complexe Sportif Magnagounet (21652 m2)

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Traiter les sols de façon à améliorer le cheminement entre le parking / bâtiment et la lisse terrain	Service des Sports Technique	TRAITE LORS DU PROJET DE TRIBUNES Réhabilitation complète du site (tribunes, parking, mains courantes, accès.....) 2007 : permis de construire accordé et travaux en cours 2008 : travaux effectués 2009 : construction de deux vestiaires dont un adapté
Officialiser deux places de stationnement sur parking	Service des Sports Police Municipale	Deux emplacements officialisés en 2008
Rédiger protocole d'accueil	Service des Sports	

SITE : Cathédrale

AMELIORATION A APPORTER	SERVICE REFERENT	VALIDATION DES PROPOSITIONS
Pas de préconisations particulières Amélioration de l'accès		La ville a sollicité l'accord de l'Etat afin de pouvoir mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'amélioration de l'accès. Travaux effectués par la ville en 2006.

III) LE POINT SUR LE LOGEMENT

Au 31/12/2007

A - LE LOGEMENT SUR PAMIERS

▪ LOGEMENT SOCIAL A PAMIERS

Parc social existant (HLM) :

OPAC : 836 LOGEMENTS (+ 2 LOGEMENTS RUE D'ENROUGE EN 2007)

SAAHLM : 90 LOGEMENTS (+ 12 LOGEMENTS (CANOUNGES EN 2007)

ARCADE : 30 LOGEMENTS

TOTAL : 956 logements

PARC SOCIAL PRIVE :

290 logements

PARC SOCIAL COMMUNAL :

2 logements

TOTAL : 1248 logements

2006 : NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES : 6748

% logements sociaux : 18,3 %

2007 : NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES : 7126

% logements sociaux : 17,51 %

AUTRES LOGEMENTS SOCIAUX EN COURS DE REALISATION OU PROJETS POUR 2009

OPAC : 64 logements (ancienne Gendarmerie).

SAAHLM : **56** logements (Chandelet) : projet en cours

• en locatif R+2 : 54 logements en collectifs + 8 maisons de ville
T2 : 6 T3 : 12 T4 : 24 T5 : 12

SAAHLM : **19** logements (Marronnier) : projet en cours

T2 : 4 T3 : 6 T4 : 9

TOTAL : 139 logements

% logements sociaux après réalisation de ces opérations : 19,55 %

**AUTRES LOGEMENTS COLLECTIFS EN COURS DE
LIVRAISON OU PROJETES**

PRIVE : LAVOIRS/FONDERIE : 32

B - OFFRE DE LOGEMENT ACCESSIBLE au 31 décembre 2008

. Point sur l'accessibilité des logements du parc social

	Adresses	Logements adaptés	Logements accessibles	Logements adaptables
OPAC (942 logements)	Gloriette	2		
	HLM du foulon		1	
	Rés. du Foulon	1		
	Tour du Foulon		26	
	rue d'Enrouge 12		12 8	2
HLM du Jeu du Mail			48	2
	rue Boulbonne			
SAA HLM (12 logements)	Canounges		12	2 logements T5 avec une chambre au RDC
LEGRAND Hubert (13 logements)	20 rue Place de la République		12	
TOTAL		3	107	6

· **Point sur l'accessibilité des logements du parc privé**

Le Domaine de Montcalm (116 logements)	1 Allée Majorelle		39 au RDC	39 au RDC
La Villa Floria (58 logements)	Place du Marché aux Boeufs	1 au RDC		22 au RDC
La Petite Venise (15 logements)	Impasse de la Papeterie	1 au RDC		
Stervinou (4 logements)	Pic	4 maisons		
SARL SOGEFI (32 logements)	Bld Alsace Lorraine		12 au RDC	
PST (C.C)				
12 Logements PST/LC	20 rue de la république 15 rue du 4 sergents de la rochelle		Ascenseurs et absences de marches mais les salles de bain ne sont pas adaptées.	5 T2 7 T3
2 logements 1 logement	2 rue du camp 52 rue du foulon		IDEM Rdc 1 marche à adapter + salle de bain	2T 4 1 T2
TOTAL		6	51	74
TOTAL GENERAL		9	158	80

LES PROJETS POUR 2009

PARC PUBLIC

	Adresses	Logements adaptés	Logements accessibles	Logements adaptables
OPAC (64 logements)	Ancienne gendarmerie	8 (5 T2 et 3 T3°)		
SAA HLM (88 logements)	Chandelet		34 (villas : rez de chaussé accessible)	14 (adaptés en cas de besoin)
(19 logements) Dont 9 adaptables, 3 non accessibles et 7 duplex accessible en rez de chaussée	Marronnier		16 (car 3 log. : marches à franchir)	9
S/TOTAL		8	50	23

PARC PRIVE

	Adresses	Logements adaptés	Logements accessibles	Logements adaptables
LAVOIRS/ FONDERIE			32 (ascenseurs)	32
TOTAL PREVISIONS 2009		8	82	55
TOTAL GENERAL 2008		9	158	80
TOTAL GENERAL		17	240	135

IV) LE POINT SUR LE TRANSPORT

La ville de Pamiers est essentiellement concernée par la navette urbaine et l'amélioration de ses trajets et de son accessibilité.

En 2006, lors du renouvellement du contrat, il a été intégré dans le cahier des charges les obligations pour les transporteurs de s'équiper de véhicules adaptés pour pouvoir répondre à l'appel d'offre.

L'équipement d'adaptation n'est pas encore effectif.

En 2008 a été lancée une réflexion sur l'amélioration de ce service dans le cadre d'un projet plus global de développement durable et de régulation des modes de locomotion avec le projet d'un transport accessible et généralisé.

Cette réflexion se poursuit en 2009.

V) LE POINT SUR LA VOIRIE

Courant 2006, l'analyse de la voie publique a été réalisée. Cette analyse a porté principalement sur l'état des trottoirs, leur accessibilité, la facilitation du cheminement et des obstacles rencontrés.

L'analyse pose le constat d'une voirie en mutation constante, de trottoirs en mauvais état, d'obstacles qui ne permettent pas une bonne déambulation des personnes en situation de handicap.

La Ville programme des opérations régulières de réhabilitation de la voirie, ce qui permet de rendre petit à petit le cheminement des personnes en situation de handicap de plus en plus facile.

En 2006, le conseil municipal a validé le projet de mise en conformité des feux tricolores. Le CCAS dans le cadre de ses actions en faveur des personnes en situation de handicap a souhaité que les répétiteurs piétons de ces feux soient équipés de signaux sonores. Cette transformation a concerné 26 boîtiers d'appels spéciaux et de 26 signaux piétons anti-vandalisme à diodes.

En 2007 le groupe de travail devait réfléchir sur les priorités à mettre en œuvre et en complément de la programmation régulière de réhabilitation de la voirie, de proposer des opérations prioritaires.

D'où la préconisation pour 2008 de la réalisation de diagnostics par Accesmétrie de deux bâtiments de la ville qui permettra, d'une part de réaliser les travaux nécessaires au regard de tous les handicaps et d'autre part d'être le point de départ d'une méthodologie de diagnostic pour l'ensemble des bâtiments.

En septembre 2008 le diagnostic des deux bâtiments : école de Lestang et Hôtel de Ville a été effectué.

AGENDA 21

AXE STRATEGIQUE 3 : FAVORISER LA SOLIDARITE ET L'ECHANGE AVEC LES POPULATIONS.

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

	DESCRIPTIF	REALISATION
2004	<p>En 2004, la ville souhaite établir un premier plan d'actions en étroite collaboration avec les associations autour de 4 grandes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Mise en place d'un groupe de travail avec les associations afin de réaliser un diagnostic, construire le plan, l'évaluer, donner son avis sur le programme des investissements envisagés, diffuser l'information...▪ Accessibilité aux bâtiments communaux : diagnostic et définition des solutions à mettre en œuvre pour les équipements aux normes, échéancier et budget, premiers travaux (réalisation de passages bateau...).▪ Développement des conditions d'accès aux services publics : étude sur les équipements sportifs et travaux (fléchage, marquage au sol, dispositif de mise à l'eau à la piscine pour les personnes à mobilité réduite...).▪ Transports et stationnement : création de zones spécifiques de stationnement...	<ul style="list-style-type: none">▪ Le groupe de travail a été constitué composé de fonctionnaires de représentants d'associations et d'un élu.▪ Un diagnostic d'accessibilité aux bâtiments communaux a été réalisé un document proposant les améliorations à apporter a été édité à destination des différents directeurs de services concernés.▪ La mise en œuvre des solutions proposées est prise en compte dans le cadre des travaux réalisés ou à réaliser. Travaux ascenseur hôtel de ville ont démarré en 2004 pour utilisation en 2005. Proposition d'achat du dispositif de mise à l'eau à la piscine.▪ Création de places de stationnement réservé. Sur l'ensemble de la commune : 70 emplacements réservés.▪ Veille particulière de la police municipale (110 T.V) afin de sensibiliser la population au respect du stationnement réservé.
2005	<ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre de la concertation avec le milieu associatif : proposition de pistes d'actions, évaluation des actions et avis sur la programmation des investissements envisagés, diffusion de l'information.▪ Démarrer la démarche d'analyse d'accessibilité du domaine public (trottoirs, feux tricolores, cheminements...) et des équipements publics.▪ Mise en œuvre des mesures administratives et des travaux de petite importance dans le cadre de l'entretien du bâti▪ Travaux de l'ascenseur de l'hôtel de ville	<ul style="list-style-type: none">▪ Les actions proposées en groupe de travail ont été réalisées (nouveaux plans de la ville, positionnement de plans aux entrées de la ville, emplacements réservés, petits travaux).▪ La phase analyse d'accessibilité sur le domaine public est en cours par les ASVP et les associations (trottoirs, feux tricolores, cheminements...). Néanmoins les paramètres d'accessibilité sont pris en compte dans le cadre des travaux de voirie.▪ Réalisation de travaux : Hôtel de ville : ascenseur et travaux d'accessibilité (extérieurs et portes) pour une enveloppe de 180.000 €, rampe d'accès au CCAS, Installation de sanitaires adaptés

		square Jean Moulin, coût 33.000 € Aménagement des abords école Ste Claire....
2006	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la démarche d'analyse de l'accessibilité du domaine public. ▪ Poursuite de la concertation avec le milieu associatif : proposition de pistes d'actions, évaluation des actions et avis sur la programmation des investissements engagés, diffusion de l'information. ▪ Création de la Commission Communale d'accessibilité. ▪ Calendrier des travaux à l'initiative des services. ▪ Tennis : projet aménagement sanitaires adaptés. ▪ Intégration de la problématique de la personne en situation de handicap dans les projets immobiliers : quotas de logements réservés. ▪ Aménagement et adaptation des véhicules de transports urbains à intégrer dans le futur appel d'offres de la navette urbaine ▪ Poursuite de la démarche d'analyse d'accessibilité du domaine public (trottoirs, feux tricolores, cheminements....) et des équipements publics. ▪ Réflexion à mener pour informer sur l'accessibilité, même si la communication s'est effectuée par le biais des associations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation du document d'analyse de l'accessibilité du domaine public. ▪ La commission Communale d'accessibilité est en cours de composition, dans l'attente des décrets d'application. ▪ Le conseil municipal du 11/05/06 a validé le programme des travaux d'aménagement des sanitaires du tennis et du dossier de demande de subvention : Montant HT 25.000 € dont 50 % de subvention du Centre National de Développement du Sport. ▪ Parvis de la Cathédrale : travaux d'accessibilité effectués par les services municipaux. ▪ La mise en conformité des feux tricolores (adjonction d'un dispositif sonore) à été réalisé. Montant 25.000 €. ▪ Accessibilité voirie est prise en compte dans les travaux programmés de réfection de rues. ▪ Le conseil de CCPP de décembre 2005 a validé l'intégration dans la politique du logement un cahier des charges réservant un quota de logements accessibles. ▪ L'intégration dans l'appel d'offres de la navette urbaine de la spécificité d'adaptation des véhicules à été prise en compte. ▪ OMPCA : proposition d'intégrer le critère d'accessibilité dans les financements d'aménagement de commerces. ▪ En terme de communication une sensibilisation et une information auprès des commerçants et des artisans est prévue au dernier trimestre dans la plaquette éditée par l'espace entreprises.
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la commission accessibilité <p>Le groupe de travail fonctionne mais pour l'instant la commission accessibilité n'a pas encore été créée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec la création de la commission accessibilité : Etablissement du bilan de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics, des transports et élaboration de propositions de nature à améliorer l'accessibilité. Démarrage du travail de recensement de l'offre de logements accessibles sur l'ensemble du parc de logements public et privés. Recensement sur plan des

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux ▪ Analyse accessibilité du domaine public. ▪ Analyse de l'accessibilité sur les bâtiments <p>Les demandes de travaux s'effectuaient en lien avec le document d'analyse établi avec les critères d'accessibilité relatif au code de la construction. La loi du 11 février 2005 a modifié la donne et en 2006 environ 70 décrets d'application sont venus compléter la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur l'accessibilité 	<p>rues déjà rendues accessibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'aménagement de sanitaires adaptés au Tennis est en cours car les financements n'ont pas encore été débloqués. ▪ Multi services jeunes : aménagement de W.C adapté. ▪ Installation feux tricolores sonores ▪ Travail de réflexion à engager avec le groupe sur les priorités de travaux : <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} opération voirie à engager : cheminement hôtel de ville/gare. 2^{ème} opération voirie : modification des sanitaires place Ste Ursule pour les rendre adaptés. ▪ Le groupe de travail, en concertation avec les services techniques doit réajuster le document de base car les nouveaux textes apportent des obligations supplémentaires. Ce travail effectué, il conviendra de poser l'échéancier des travaux à réaliser sur les années à venir (2008 à 2015). Signature d'une convention avec DEXIA : diagnostic gratuit de deux bâtiments par Accesmétrie. ▪ OMPCA : intégration du critère d'accessibilité dans les financements d'aménagement de commerces. Aide sur les travaux d'accessibilité jusqu'à 40 % du montant hors taxes. ▪ Poursuivre l'effort de sensibilisation et d'information auprès des commerçants et artisans par le biais de la plaquette éditée par l'espace entreprise. ▪ S'appuyer sur le site internet de la ville pour informer sur les actions.
<p>2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux ▪ Analyse de l'accessibilité sur les bâtiments <p>Les demandes de travaux s'effectuaient en lien avec le document d'analyse établi avec les critères d'accessibilité relatif au code de</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la commission communale accessibilité. ▪ Travaux des sanitaires sur le site du tennis ont été réalisés. ▪ Divers travaux de réfection voirie (place des augustins, rue de la caussade...) ▪ Programmation de la réhabilitation du carrefour et de la rue Jules Amouroux. ▪ Mise à niveau des cours et trottoirs Ecole de Lestang. ▪ W.C adapté : réalisation des W.C de milliane.

	<p>la construction. La loi du 11 février 2005 a modifié la loi et en 2006 environ 70 décrets d'application sont venus compléter la loi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer sur l'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ diagnostic gratuit de deux bâtiments : Hôtel de ville et école de Lestang effectué en septembre 2008. ▪ Intégration du critère accessibilité dans l'OMPCA 2008 avec un financement complémentaire des opérations. ▪ Actions ponctuelles de sensibilisation par le biais de la plaquette éditée auprès des commerçants. ▪ Septembre / octobre 2008 : recensement des commerces accessibles et sensibilisation des commerçants sur la problématique du handicap. ▪ Réhabilitation complète du site (tribunes, parking, mains courantes, accès.....).
<p>2009</p>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stade Balussou : poursuite de la réfection des sols. avec la deuxième partie pour l'été 2009. ▪ Fin des travaux de réhabilitation du carrefour et de la rue Jules Amouroux ▪ stade Magnagounet : construction de deux vestiaires dont un adapté aux personnes en situation de handicap. ▪ Elaboration du diagnostic des bâtiments. ▪ Reflexion à mener sur une éventuelle programmation des travaux de mise en accessibilité Hôtel de ville et école de Lestang. ▪ Poursuite des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics